

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTELLE NOEL	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 11 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	11 juil. 2021	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de ma visite le ratio est respecté. • L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. • Le matériel et équipement de l'aire de jeu extérieur sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance. Cependant, la garderie souligne que le module de jeu va être changé

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 juin 2021

Date

original signé par
Christelle Noel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juin 2021

Date